



Céation d'une association pour organiser des conférences et louer

Par **Royer Renée**, le **22/10/2008** à **14:16**

Bonjour,

J'envisage de créer une association avec 3 personnes afin de nous permettre d'organiser des conférences et /ou ateliers et louer des salles à cette occasion pour des personnes qui viennent de l'étranger.

Le siège serait mon domicile.

Y a t-il des status type que nous pourrions lire.

Mille mercis à l'avance de votre aimable coopération.

Renée ROyer

Par **Automobile Club**, le **22/10/2008** à **16:37**

Bonsoir,

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez consulter des status type pour créer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 5 août 1901.

Attention, si vous envisagez de louer des salles, l'administration fiscale peut, éventuellement, vous considérer comme activité "commerciale" et, dans ce cas, vous seriez assujetti à différents impôts.

Cordialement.

Association Automobile Club

contact@aac-75.com